

2020

## Co-énonciateurs et contraintes culturelles dans les textes néologiques: l'exemple de la finance islamique

Fida Barake

Lebanese University, barake\_fida@yahoo.com

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/aljinan>



Part of the [Language Interpretation and Translation Commons](#)

---

### Recommended Citation

Barake, Fida (2020) "Co-énonciateurs et contraintes culturelles dans les textes néologiques: l'exemple de la finance islamique," *Al Jinan الجنان*: Vol. 11 , Article 20.

Available at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/aljinan/vol11/iss1/20>

This Article is brought to you for free and open access by Arab Journals Platform. It has been accepted for inclusion in Al Jinan الجنان by an authorized editor. The journal is hosted on [Digital Commons](#), an Elsevier platform. For more information, please contact [rakan@aar.edu.jo](mailto:rakan@aar.edu.jo), [marah@aar.edu.jo](mailto:marah@aar.edu.jo), [dr\\_ahmad@aar.edu.jo](mailto:dr_ahmad@aar.edu.jo).

*Fida Baraké*

Doctorat en traduction et terminologie / Université libanaise et Université Jinan

## **Co-énonciateurs et contraintes culturelles dans les textes néologiques: l'exemple de la finance islamique**

DOI: 10.33986/0522-000-011-021

Tout discours humain, qu'il soit oral ou écrit, exige la présence, parfois non-simultanée, de deux locuteurs : un émetteur et un récepteur<sup>(1)</sup>. Nous nous intéressons dans notre travail à la relation qui relie ces deux éléments principaux de l'opération de communication, dans des textes néologiques. Nous appliquons notre étude sur un corpus bilingue, français-anglais, composé d'articles et d'ouvrages portant sur le domaine de la finance islamique. Ce domaine, de par son origine arabe, représente un terrain d'étude assez intéressant des néologismes et de leurs modes d'emploi, et de leur introduction, dans les discours français et anglais, à des personnes non-expertes.

Dans ce qui suit, nous tentons de présenter la relation énonciateur-récepteur en nous concentrant notamment sur l'attitude de l'énonciateur : comment évalue-t-il les connaissances du destinataire et les prend-il en considération lors de sa rédaction ? Dans cette mesure, nous visons à relever les stratégies destinées à combler le manque de connaissances du récepteur non-spécialisé et, par suite, à justifier la qualité de co-énonciateur du destinataire du texte.

### **L'énonciation**

D'après Benveniste (1970 : 12), « l'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ». Elle représente un acte de communication : d'émission et de réception d'un message encodé par son émetteur puis décodé par son récepteur<sup>(2)</sup>.

Un énonciateur est avant tout l'encodeur du message émis. Il choisit les informations qu'il voudrait transmettre en usant de ses compétences linguistiques et paralinguistiques puis fait passer son message à travers un code. Comme le précise Jakobson (1963 : 33), « en parlant à un nouvel

---

(1) «Le discours humain est un phénomène biface: tout énoncé exige, pour qu'il se réalise, à la fois la présence d'un locuteur et d'un auditeur» (Tzvetan Todorov, 1981 : 287)

(2) Cf. Le schéma de communication de Kerbrat-Orecchioni (2002 :22) qui est une version améliorée et reformulée du schéma de Jakobson (1963)

interlocuteur, chacun essaye toujours, délibérément ou involontairement, de se découvrir un vocabulaire commun – soit pour plaire, soit simplement pour se faire comprendre, soit enfin pour se débarrasser de lui, on emploie les termes du destinataire. » L'énonciateur s'approprie alors le code de son récepteur, qui devient commun aux deux, afin de faire passer son message.

Dans tout acte de communication existent au moins deux récepteurs : le premier est l'émetteur lui-même, comme le précisent Fuchs et Le Goffic (1975 : 121)(1), alors que le deuxième est autrui, la personne à laquelle il s'adresse et à laquelle il voudrait faire passer son message. Ce dernier dépend de l'émetteur, récepteur premier, mais surtout du récepteur principal ciblé et sans lequel le message n'aurait probablement pas existé. Ainsi, Kerbrat-Orecchioni (2002 :26) précise : « Le destinataire proprement dit, ou allocutaire (qui peut être singulier ou pluriel, nominal ou anonyme, réel ou fictif), se définit par le fait qu'il est explicitement considéré par l'émetteur L (l'emploi du pronom de seconde personne et/ou la direction du regard en témoignent) comme son partenaire dans la relation d'allocution, et que partant les opérations d'encodage sont partiellement déterminées par l'image que L s'en construit. »

Dans les exemples que nous employons dans cette étude, le récepteur est absent non-expressif, ce qui signifie qu'il n'est pas présent avec l'émetteur au moment de l'énonciation, et ne lui répond pas ni ne communique avec lui.

### **La co-énonciation**

« Tout émetteur est simultanément son propre récepteur et tout récepteur un émetteur en puissance ; aussi A. Culioli préfère-t-il les désigner comme « énonciateurs » [...]. » Fuchs et Le Goffic (1975 : 121).

Alors que la plupart des linguistes et théoriciens désigneraient l'émetteur comme énonciateur, et le récepteur comme énonciataire, Culioli choisit de les considérer tous deux comme étant des énonciateurs, ou, plus précisément, des co-énonciateurs<sup>(2)</sup>.

Nous trouvons des réflexions autour du co-énonciateur dans le dialogue et les discours politiques ou autres types de discours s'adressant à un large public qui interagit synchroniquement avec l'émetteur du message, mais rares sont les travaux qui portent sur le co-énonciateur en tant que récepteur d'un

---

(1) « tout émetteur est simultanément son propre récepteur »

(2) Cf. Maingueneau (1992)

texte ; un récepteur futur, dont l'auteur ne percevra la réaction que rarement, comme par exemple dans le cas des critiques littéraires. En rédigeant un ouvrage ou un article, l'auteur se fixe un public dont les caractéristiques – âge, culture, bagage cognitif, etc. - sont bien précises. Le co-énonciateur qui nous intéresse dans cette étude et qui peut être désigné par plusieurs termes : énonciataire, interlocuteur, récepteur, etc., est avant tout le destinataire de l'énoncé émis par l'énonciateur. Dans notre cas, cet énoncé est émis par un spécialiste en finance islamique s'adressant à un co-énonciateur dont il précise les caractéristiques souvent dans l'introduction de son ouvrage ou l'éditoriale de son magazine. Le co-énonciateur peut alors être spécialisé ou non en finance, et/ou en finance islamique, comme il peut être arabophone, ou pas.

### **Co-énonciation et néologismes**

Après avoir élucidé les concepts d'émetteur et de récepteur et après avoir précisé ce que nous entendons par co-énonciateur, nous allons vérifier à quel degré les auteurs des composantes de notre corpus prennent en considération l'identité, la culture et la nationalité de leurs lecteurs en rédigeant leurs textes, et pour quelles stratégies ils optent dans ce but. Le néologisme étant une entité étrangère dont l'emploi est nouveau dans la société, la langue qui l'accueille impose des contraintes aux locuteurs qui l'emploient : il est quasiment impossible de l'employer seul sans l'accompagner d'indications expliquant son sens et le concept auquel il fait référence. Sinon, très peu d'interlocuteurs comprendraient de quoi il s'agit, d'autant plus que la langue d'accueil ne comporte pas des équivalents exacts de ces néologismes, ce qui les rend presque irremplaçables. Cette nouveauté des néologismes impose donc l'introduction d'explication dans le discours. Quel rôle joue l'énonciataire, ou co-énonciateur, dans l'existence, le type et le détail de ces explications ? et dans quelle mesure et à quel point peut-on le qualifier de co-énonciateur dans le cas des néologismes ?

Afin d'identifier les caractéristiques du public visé des différents auteurs, nous avons eu recours aux introductions des ouvrages et aux éditoriales des magazines. Le niveau d'expertise en finance islamique ainsi que la langue maternelle sont souvent mentionnés dans ces avant-propos ou dévoilés grâce au lieu de publication ou d'édition.

Nous classons les voies d'explication des néologismes dans ce qui suit :

### a. Les glossaires

Le premier élément qu'utilisent quelques auteurs pour remédier au manque de connaissances du lecteur autour de la finance islamique est le glossaire. Ce « dictionnaire qui donne l'explication de mots anciens, spéciaux ou mal connus(1) », qui peut aussi être décrit en tant que « lexique d'un domaine spécialisé(2) », est normalement situé à la fin d'un ouvrage. Il comporte en général une liste de mots spécialisés employés par le rédacteur tout au long de l'ouvrage, avec leur définition, leurs synonymes, etc. Dans quelques sources de notre corpus, nous trouvons bien des glossaires contenant la terminologie de la finance islamique utilisée dans l'ouvrage, mais nous avons remarqué que ces glossaires sont placés juste avant ou après la préface au lieu d'être placés à la fin de l'ouvrage. Nous donnons comme exemple un document de 200 pages intitulé *La gestion des risques : analyse de certains aspects liés à l'industrie de la finance islamique*, publié sous forme de livre. Ce document est une recherche menée par deux professeurs, Tariqullah Khan et Habib Ahmed, dont les travaux portent en général sur les lois islamiques et la finance. Il cible des experts en finance et/ou en économie, qui ne sont pas spécialisés en finance islamique. Nous trouvons, après l'avant-propos de ces auteurs, le glossaire dont nous relevons une partie ci-dessous (Figure 1) :

---

(1) Le nouveau petit Robert, 2003

(2) *Idem*

Figure 1

<i>Khiyar al-shart</i>	:	L'option de se retirer d'un contrat de vente basé sur certaines conditions stipulées par une partie et qu'en cas de non satisfaction, la partie peut annuler le contrat.
<i>Moudharaba</i>	:	Un arrangement entre deux ou plusieurs personnes par lequel une partie fournit l'argent et l'autre partie fournit le travail et la gestion afin d'accomplir une mission lucrative de commerce, d'industrie ou de service. Le bénéfice réalisé sera partagé entre les parties selon des proportions prédéterminées. La perte incombe totalement au financier au prorata des fonds avancés. L'entrepreneur/manager aura perdu son effort qui ne sera pas rétribué.
<i>Mourabaha, bay'</i>	:	Vente avec marge bénéficiaire déterminée. Le terme est utilisé <i>al-</i> actuellement pour désigner un contrat de vente où le vendeur achète pour le compte de son client une marchandise donnée et la lui revend avec une marge de profit prédéterminée ; le paiement se fera dans une période de temps donnée, soit par des versements échelonnés, soit en une seule fois. Le vendeur encours le risque de la marchandise jusqu'à son arrivée à l'acheteur. La <i>Mourabaha</i> est aussi connu sous le nom de <i>bay' al- Mu'ajjal</i> .
<i>Moucharaka</i>	:	Technique de financement islamique où plusieurs personnes participent au capital et à la gestion d'une affaire. Les bénéfices sont distribués selon des ratios prédéterminés. Les pertes, en revanche, sont partagées au prorata de la participation au capital.
<i>Qard Hassan</i>	:	Prêt sans intérêt, ni profit.
<i>Rahn</i>	:	<i>Nantissement</i>
<i>Riba</i>	:	Littéralement cela veut dire augmentation ou

Ce glossaire est assez concis, il ne porte que sur 21 termes. Cependant, nous pouvons remarquer qu'il ne donne pas uniquement des équivalents ou des définitions aux termes, mais aussi des explications assez longues, comme est le cas de *moudharaba* ci-dessus. Les auteurs expliquent longuement le contrat, en incluant ce qui se passe en cas de gain ou de perte d'argent dans l'investissement sur lequel porte le contrat : en cas de gain, les bénéfices sont répartis comme convenu à la signature, alors qu'en cas de perte, le financier perd son argent sans rien demander de l'autre partie. C'est donc un glossaire assez développé du point de vue explicatif. Nous trouvons plusieurs ouvrages où la position du glossaire est similaire.

Au fait, en employant un glossaire au début de leurs ouvrages, les auteurs

préparent leurs lecteurs qui sont susceptibles de ne pas être savants en matière de finance islamique, aux termes et aux concepts qu'ils vont rencontrer au cours de leur lecture. Ce choix de placement est donc délibéré et il est effectué en fonction du niveau d'expertise du public visé. Ce qui permettra de donner à ce dernier un avant-goût assez fort de ce qu'il va rencontrer plus tard, d'éviter que son premier contact avec ces termes soit en plein texte et sans explications suffisantes, et de lui signaler la présence de ce glossaire auquel il pourrait avoir recours plus tard pendant sa lecture. Nous pouvons ainsi bien dire que la qualité de non-experts des lecteurs a influencé le choix de placement des glossaires aussi bien que le choix de l'extension des définitions pour les rendre plus explicatives.

### **b. La comparaison**

Si le glossaire est un élément très utile à l'explication des termes et des concepts clés de la finance islamique, il n'est pas pour autant suffisant pour donner des informations assez détaillées autour de ces entités. Quelques nuances entre différents types de contrats ou d'opérations de ce type de finance ne peuvent être perçues ni connues par le lecteur s'ils ne lui sont expliquées et disséquées dans le texte lui-même. Nous observons ainsi dans notre corpus deux types de comparaison visant à relever plusieurs nuances et dissidences qui pourraient aider le lecteur à mieux assimiler son objet de lecture : la comparaison entre les différents termes de la finance islamique et la comparaison entre les opérations de la finance islamique et ceux de la finance conventionnelle.

#### **b.i. La comparaison entre les termes de la finance islamique :**

Cette méthode contrastive qui vise à éclaircir les idées et les concepts est importante afin de mettre en relief des différences minimales entre certains concepts de la finance islamique qu'une personne non-experte dans ce domaine ne saurait remarquer au premier abord du sujet. Nous trouvons plusieurs exemples de comparaison entre plusieurs termes de la finance islamique tels que le *gharar* et la *jahalah*, le *twakkul* et le *twākul*, etc. Prenons comme exemple une comparaison entre *musharaka* et *mudaraba*(1), employée en note en bas de page dans le document sus-cité de Tariqullah Khan et Habib Ahmed (2002) :

---

(1) Il est à noter que le terme *mudaraba*, dans le domaine du commerce signifie communément en arabe la *compétitivité*. Cependant, le terme dont il s'agit ici désigne un type de contrat qui n'est pas sémantiquement lié au terme susmentionné.

« La différence entre la musharaka et la mudaraba est que dans la première le financier participe à la gestion du projet alors que dans la mudaraba celui-ci n'a aucun droit de gérance. »

Au fait, la musharaka est un contrat par l'intermédiaire duquel deux ou plusieurs parties associent leur capital dans une entreprise commerciale ou un autre projet financier, tandis que la mudaraba est un contrat entre deux parties, où l'une d'entre elles avance à l'autre une somme d'argent à des fins commerciales, afin de partager les bénéfices que l'emprunteur aura réalisés. Ces deux définitions, bien qu'elles soient correctes et assez claires, ne mentionnent pas la nuance suivante : les partenaires d'une musharaka se partagent la responsabilité de gestion de leur projet, alors que dans la mudaraba, la partie qui fournit le capital n'a pas le droit d'interférer dans la gestion de l'argent, donc ni dans le travail ni dans les choix de son partenaire qui, lui, ne fournit que le travail. Toutefois, afin d'avoir une bonne compréhension du domaine, un lecteur qui est récemment entré en contact avec ce monde de finance islamique a besoin de savoir ces différences qui doivent être bien explicitées.

#### **b.ii. La comparaison entre la finance islamique et la finance conventionnelle et leurs opérations**

La finance islamique est un type de finance assez méconnu ; même les personnes de confession musulmane ne connaissent pas forcément ses principes de base, ni ses types de contrat. La majorité des gens, qu'ils soient musulmans ou pas, sont surtout familiers avec la finance conventionnelle (aussi dite traditionnelle) qui est la finance la plus répandue dans le monde, et dont on connaît les types de contrats et de transactions. C'est pour cette raison qu'il est bénéfique de comparer la finance islamique à la finance conventionnelle : ça élucide au lecteur ce que rajoute la finance islamique à ce qui existe déjà en finance conventionnelle, et la raison pour laquelle on veille à distinguer entre les deux. En effet, les auteurs de plusieurs sources de notre corpus ont eu recours à cette comparaison afin de rapprocher les nouveaux concepts de la finance islamique aux concepts déjà connus. Ainsi, nous retrouvons des comparaisons entre l'assurance traditionnelle et le takaful, entre l'intérêt et le riba, etc. Nous prenons un exemple tiré d'un article rédigé par Atif R. Khan et intitulé Riba and Mortgages : 21 Commonly Asked Questions, Part 1. Cet article rassemble une série de questions posées fréquemment par des musulmans qui souhaitent acheter une maison et hésitent entre les prêts des banques conventionnelles et ceux des banques islamiques, qui semblent



similaires en apparence :

« The key difference between a conventional mortgage and an Islamic home financing is that a conventional mortgage involves the loan of cash on interest, whereas an Islamic home financing is strictly the exchange of an asset. »<sup>(1)</sup>

Une question assez commune concernant les banques islamiques est : si les institutions financières islamiques sont contre le concept d'intérêt, comment réalisent-elles des bénéfices ? Notre réponse à cette question est assez similaire à la citation ci-dessus : En prenant comme exemple le prêt en vue d'achat d'une maison, nous voyons que les banques conventionnelles prêtent l'argent à leurs clients sous condition qu'ils remboursent la somme empruntée plus un pourcentage déterminé ; ce pourcentage représente le taux d'intérêt et par suite les gains dans cette transaction particulière. La banque islamique, quant à elle, ne prête pas de l'argent à son client ; elle achète la maison que celui-ci désire acquérir, et la lui vend à un prix supérieur au prix d'achat. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente représente le gain effectué par la banque. Cette opération est une opération d'échange de propriété. Cette explication, qui rejoint celle donnée par la citation ci-dessus, est assez importante : elle révèle l'un des principes de base de la finance islamique et dévoile les détails qui sous-tendent les divergences entre finance islamique et finance conventionnelle.

Les comparaisons, qu'elles soient faites entre différentes opérations de la finance islamique ou entre cette dernière et la finance traditionnelle, portent des informations essentielles par rapport au lecteur qui ne connaît pas les modes de fonctionnement des institutions de la finance islamique et leurs contrats. La comparaison entre musharaka et mudaraba est d'une importance considérable puisqu'elle révèle des nuances que seul un expert en finance islamique pourrait savoir et qui ne sont pas évidentes par rapport à une personne non-spécialisée en la matière. Il en va de même pour l'assurance conventionnelle et le Takaful et les prêts islamiques et non-islamiques. Au fait, l'emploi de ces comparaisons rapproche les concepts pour le lecteur et lui dévoile le fait que ce ne sont pas des contrats ou des opérations entièrement nouveaux, au contraire, ils sont semblables à ce qu'il connaît déjà, mais

---

(1) « La différence essentielle entre un prêt-logement hypothécaire conventionnel et un financement de logement islamique est qu'un prêt-logement hypothécaire conventionnel implique le prêt d'argent sur intérêt, alors qu'un financement de logement islamique est strictement un échange de bien. » (notre traduction)

comportent quelques nuances et différences.

En somme, les comparaisons aident à une compréhension plus approfondie des opérations de la finance islamique ainsi qu'à donner une idée plus claire de la raison pour laquelle ce type de finance commence à se diffuser et l'insistance d'une tranche des musulmans à l'adopter au lieu de la finance traditionnelle.

### **c. Les équivalents**

#### **c.i. Les équivalents accompagnés de marques typographiques**

Les textes adressés à des non-spécialistes témoignent souvent d'une abondance dans l'emploi des équivalents des mots techniques, d'autant plus lorsqu'ils contiennent des néologismes. Ces derniers étant méconnus par le lecteur, le rédacteur choisit alors d'en proposer un équivalent afin de rendre le texte plus abordable et sa compréhension plus aisée. Comme le précise Hustache-Godinet (1993), « L'utilisation du néologisme se fait parfois avec une note de bas de page, ou une parenthèse explicative, ou une parenthèse qui propose un équivalent. Toutes ces marques révèlent une certaine instabilité et la prudence du créateur ou de l'utilisateur ». Ces équivalents, souvent placés entre parenthèses ou en juxtaposition au néologisme, servent à rapprocher le sens du terme nouveau à un sens que le lecteur connaît déjà. Dans le cas des emprunts, l'auteur essaie de pallier l'obstacle linguistique en rapprochant les cultures que porte chaque langue.

#### **- Équivalents et parenthèses**

La parenthèse est un « procédé stylistique consistant à insérer dans le corps de la phrase principale un élément grammatical autonome (mot, proposition, phrase...) qui en précise le sens ou introduit une digression. »(1) Elle permet donc d'insérer au cours du texte un commentaire, une analyse ou une indication. Nous trouvons plusieurs équivalents employés entre parenthèses dans notre corpus, dont nous relevons quelques-uns ci-dessous :

« Muslim jurists subject the buying and selling of debt obligations to certain conditions in order to comply with the prohibition of *riba* (interest), *gharar* (uncertainty) and *maysir* (gambling) »(2)

---

(1) Le Trésor de la Langue Française

(2) « Les juristes musulmans imposent à l'achat et à la vente des obligations de dette certaines conditions afin de se conformer à l'interdiction du *riba* (l'intérêt), le *gharar* (l'incertitude) et le *maysir* (le risque) » (notre traduction)

«La première catégorie de comptes est considérée par les banques islamiques comme Qard Hassan (prêt sans intérêt) ou amanah (compte de fiducie)»

Nous percevons la parenthèse dans les textes néologiques comme étant une sorte de chuchotement fait au lecteur afin de lui donner l'équivalent du terme employé sans interrompre le fil de sa lecture.

### - Équivalents et guillemets

Nous relevons de notre corpus un des contextes où le néologisme et son équivalent sont employés entre guillemets :

« It calls such behaviour as 'batil' meaning 'false or deceptive' on the one hand and 'ithm' meaning 'criminal or sinful or inappropriate' on the other hand. »<sup>(1)</sup>

Les guillemets, comme les parenthèses, accompagnent souvent un néologisme et son équivalent. Elles servent avant tout à attirer l'attention du lecteur au fait que le mot qu'elles entourent est nouveau, ou qu'il a une orthographe inhabituelle, et qu'il n'est pas forcément supposé en connaître le sens.

### - Équivalents en juxtaposition

La juxtaposition insère dans le texte un espace d'élucidation. Nous remarquons souvent l'emploi du néologisme suivi de son équivalent en juxtaposition :

« It is an open society, however Islamic values are deeply ingrained into Bahrainis, something that can be attested to by the density of mosques in the city, and the concept of Riba, interest, is still highly distasteful to many. »<sup>(2)</sup>

### c.ii. Équivalents sans marques typographiques

Nous trouvons parfois le néologisme suivi directement de son (ses) équivalent(s) français ou anglais, comme par exemple :

« The Arabic word "fasad", we should note, translates into rottenness, spoiledness, corruption, decay, decomposition, putrefaction, depravity,

(1) « On considère un tel comportement comme étant *batil*, c'est-à-dire faux ou trompeur d'une part, et *'ithm'* qui veut dire criminel, immonde ou inapproprié d'autre part » (notre traduction)

(2) « C'est une société ouverte. Cependant, les valeurs islamiques sont fortement enracinées chez les Bahreïnais, ce qui se manifeste par la densité des mosquées dans la ville, le concept du Riba, l'intérêt, reste déplaisant pour les masses » (notre traduction)

wickedness, viciousness, iniquity, and pervertedness. »<sup>(1)</sup>

Dans cet exemple, nous remarquons que le néologisme est employé entre guillemets, alors que ses équivalents ne le sont pas. Cependant, ce qui attire notre attention est l'abondance d'équivalents : l'auteur a donné au terme *fasad* 11 équivalents différents comme s'il voulait couvrir toutes les possibilités auxquelles on pourrait penser. Ainsi, si le lecteur rencontre un équivalent mais pas un autre dans un texte, il aura déjà une idée claire du sens de *fasad* et de sa connotation négative.

#### **d. Les définitions**

Nous trouvons plusieurs définitions dans notre corpus, accompagnant les néologismes ; nous en relevons un exemple assez représentatif :

«Ijarah literally means ‘to give something on rent’, and technically it relates to transferring the usufruct of a particular property to another person on the basis of a rent claimed from him.»<sup>(2)</sup>

En effet, l'emploi des définitions au cœur d'un texte informatif est l'un des signes principaux de la prise en compte du manque d'expertise du public visé. Il indique que l'auteur est conscient du caractère étranger de la culture qui accompagne le terme en question.

#### **e. La racine trilittère ou quadrilittère des néologismes**

Les mots de la langue arabe ont tous des racines trilittères ou parfois quadrilittères. Chaque mot est composé à partir d'une racine de 3 ou 4 consonnes et selon un schème précis, dépendant de la signification voulue. Ceci signifie que lorsque l'on dispose d'un mot arabe dont on ignore la signification générale, il nous est possible d'en extraire la racine tri- ou quadrilittère, et de le comprendre si cette racine nous est familière. Bien que cette méthode ne donne pas une signification précise du sens du néologisme, elle en donne une idée générale, et nous indique son origine et le schème selon lequel il a été dérivé.

Dans notre corpus, nous trouvons plusieurs exemples de ce genre, comme

---

(1) «Il est à noter que le mot arabe *fasad* se traduit par corruption, perversion, décadence, décomposition, putréfaction, dépravation, vilenie, malveillance, iniquité, perversité.» (notre traduction)

(2) «Ijarah signifie littéralement « donner une chose en loyer », et désigne techniquement le transfert de l'usufruit d'une propriété particulière à une autre personne sur les bases d'un loyer qui lui est réclamé» (notre traduction)

par exemple :

«The word hisba is a noun derived from ihtisab, and both are derivatives of the root hsb meaning reward, good deed, or judgement and measure. »<sup>(1)</sup>

«The word ijma is derived from the Arabic word ajmaa that means unanimous agreement.»<sup>(2)</sup>

L'emploi de la racine des mots en donnant son sens donne au lecteur des informations sur la façon dont le mot a été formé, et son étymologie. Or, si cette méthode est communément employée en arabe pour expliquer des mots aux arabophones, elle n'est pas très utile pour une personne non-arabophone, même si on lui explique le sens de la racine en question.

#### **f. La répétition**

Nous constatons une répétition considérable des néologismes dans un même document. En prenant comme exemple un unique ouvrage<sup>(3)</sup>, nous relevons l'emploi du néologisme *ijarah* au fil d'une douzaine de pages. En fait, les auteurs ont indiqué l'équivalent de *ijarah* entre parenthèses une première fois, puis l'ont ré-indiqué en rajoutant la notion de *Islamic*, alors que c'est une notion évidente, puisqu'il s'agit de finance islamique. En somme, le terme *ijarah* est employé dans l'ouvrage 13 fois, sans compter le glossaire, dont la totalité s'étend sur une plage de 14 pages. Il est accompagné d'un équivalent 4 fois, il est défini 2 fois, employé dans une énumération avec d'autres termes et sans explication 4 fois, et est ré-employé seul et sans explication 3 fois dans la page qui suit les définitions.

Il en va de même pour une multitude d'autres termes, tels que *fasad*, *shari'ah*, etc. Cette répétition des équivalents et des explications nous indique que les auteurs sont bien conscients du niveau de connaissance de leur lecteur : ils veulent constamment rappeler au lecteur le sens des termes qu'ils emploient puisque ce sont des termes entièrement nouveaux et qui n'ont aucune référence pour lui.

D'autre part, comme les lecteurs du rapport étudié ignorent les principes de base de la finance islamique, nous trouvons, comme déjà mentionné plus

---

(1) «Le mot hisba est un nom derive de ihtisab, et les deux sont des dérivés de la racine hsb qui signifie récompense, bonne action, ou jugement et loi» (notre traduction)

(2) «Le mot *ijma* est dérivé du mot arabe '*ajmaa*' qui signifie *accord unanime*» (notre traduction)

(3) IQBAL Zafar, LEWIS Mervyn K. (2009)

haut, des explications, des traductions de mots ou des comparaisons entre les différents contrats de la finance islamique, ou des contrats de la finance islamique et les contrats de la finance traditionnelle déjà connus par les lecteurs. Les auteurs ont alors pris en considération le faible niveau de connaissance de leurs lecteurs en finance islamique et ont remédié à ce manque de familiarité en introduisant des définitions, des explications, des élaborations, etc. Donc, la rédaction de l'article n'a pas été faite indépendamment des faits entourant le lecteur ciblé.

Il est aussi important de mentionner que si le public visé était arabophone, il aurait pu deviner en quoi consiste l'opération que désignent quelques termes dont la dénomination est assez révélatrice, et les explications ne lui auraient pas été indispensables.

#### **4. Les stratégies de l'énonciateur**

En guise de conclusion, nous répartissons sur deux niveaux les stratégies qu'emploie l'auteur, soucieux de la lisibilité et la compréhensibilité de son texte, afin de rapprocher les nouveaux concepts autant que possible de la culture de son lecteur.

- Stratégies fondées sur un niveau linguistique à caractère lexicographique : Dans ce cas, les stratégies consistent à employer des définitions ou des équivalents des mots nouveaux. Nous avons alors l'impression que le texte contient des parties d'un dictionnaire bilingue : le néologisme est suivi d'une phrase qui le décrit, le définit ou donne son équivalent. Ces stratégies se manifestent au niveau du discours et au niveau du contexte immédiat qui précède ou suit le néologisme.

- Stratégies fondées sur un niveau culturel : Ces stratégies sont celles qui renvoient à un niveau extra-linguistique (référentiel) qui fait appel à la culture représentée en réalité par la langue de l'énonciataire. Elles sont observées, par exemple, dans le cas des comparaisons entre la finance islamique et la finance traditionnelle ; le rédacteur fait appel au bagage cognitif et extra-linguistique du lecteur afin de lui élucider les mots nouveaux.

Toutefois, il ne faut pas oublier que ces niveaux sur lesquels se fondent ces stratégies sont intimement liés car on ne peut pas séparer le linguistique du culturel.

## Bibliographie

- CABRÉ Maria-Teresa (1998), trad. Cormier, Monique & Humbley, John. La terminologie : théorie, méthode et applications, PUO/Armand Colin
- CULIOLI Antoine (1990), Pour une linguistique de l'énonciation, Paris: Orphys
- DUBOIS Jean., GIACOMO Mathée., et al.GUESPIN Louis (2002), Dictionnaire de linguistique, Paris: Larousse
- FUCHS Catherine (2004), « La co-énonciation, carrefour des anticipations linguistiques » in L'anticipation à l'horizon du présent, Mardaga : R. Sock & B. Vaxelaire.
- FUCHS Catherine, LE GOFFIC Pierre (1975), Initiation aux problèmes des linguistiques contemporaines, Paris : Hachette Université
- HUMBLEY John (2005), « Le vocabulaire de la nouvelle économie : émergence d'un vocabulaire en anglais et sa réception en français » in De la mesure dans les termes, hommage à Philippe Thoiron (2005), Lyon : Presses Universitaires de Lyon – Travaux du CRTT, pp.394-423.
- HUSTACHE-GODINET Hélène (1993), Quelques néologismes du lexique informatique, Bulletin de l'EPI, n°69
- IQBAL Zafar, LEWIS Mervyn K. (2009), An Islamic Perspective on Governance, UK : Edward Elgar
- JAKOBSON Roman (1963), Essais de Linguistique générale, Paris : Minuit
- JOUINI E., PASTRÉ O. (2008), Enjeux et opportunités de la finance islamique pour la place de Paris. Dix propositions pour collecter 100 milliards d'euros, rapport Paris Europlace.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (2002), L'énonciation, Paris : Armand Colin
- KHAN Atif R. (2006), «Riba and Mortgages : 21 Commonly Asked Questions, Part 1» in Islamica Magazine, Issue 15
- KHAN Mohammad Akram (2003), Islamic Economics and Finance : A glossary , 2nd edition, UK : Routledge

- KHAN Tariqullah, AHMED Habib (2002), La gestion des risques : analyse de certains aspects liés à l'industrie de la finance islamique, Jeddah : Banque Islamique de Developpement (Bid) Et Institut Islamique De Recherche Et De Formation (Iirf)
- MAINGUENEAU Dominique (1999), L'énonciation en linguistique française, Paris : Hachette Supérieur.
- PRUVOST Jean, SABLAYROLLES Jean-François. (2003), Les néologismes. Paris: PUF.
- SABLAYROLLES Jean-François (dir.) (2003), L'innovation lexicale, Paris : Honoré Champion.
  - TODOROV Tzvetan (1981), Mikhaïl Bakhtine : le principe dialogique, suivi de Écrits du Cercle de Bakhtine, Paris : Seuil.



